

« Une mobilisation historique pour le succès de Mon espace santé » : 43 personnalités font corps derrière le modèle de santé numérique à la française – Le Quotidien du Médecin – 09.02.2022

Ils y croient et pensent que la nouvelle plateforme numérique dont le lancement officiel a eu lieu début 2022 va révolutionner le système de soins. Dans une tribune collective, représentants des patients, des professionnels de santé, mais aussi élus et financeurs se montrent persuadés que « le virage numérique permettra d'améliorer la qualité des soins et la fluidité des parcours avec une meilleure sécurisation du partage des données de santé. »

CONTRIBUTION - « *En trois ans, la France a pris le virage du numérique en santé, comme peu d'autres pays l'ont fait. Depuis fin janvier, 66 millions de Français peuvent désormais se connecter à Mon espace santé, un nouveau service public numérique opéré par l'Assurance Maladie et hébergé en France, dans lequel ils peuvent stocker l'ensemble de leurs données de santé et les partager en toute sécurité avec les professionnels qui les suivent.* » Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé

Tous acteurs du développement de la e-santé en France

Ce projet résume toute la philosophie du modèle de santé numérique à la française que nous voulons construire : éthique, citoyen, souverain, solidaire. Pour le conduire, la puissance publique a uni ses forces avec les professionnels de santé, les établissements de santé, les industriels et les associations d'usagers de la santé autour d'un pacte d'intérêt général. Avec l'ambition que notre système de santé soit à la pointe de l'innovation tout en conservant ses fondamentaux humanistes et solidaires.

C'est ce que permet le modèle d'Etat-plateforme par la mise en commun d'infrastructures publiques clé, sur lesquelles tous les services numériques publics et privés peuvent se construire et se développer rapidement, tout en respectant un cadre de confiance et de sécurité défini par la puissance publique.

À terme, le virage numérique permettra d'améliorer la qualité des soins et la fluidité des parcours avec une meilleure sécurisation du partage des données de santé. Et les investissements que nous réalisons aujourd'hui dans la e-santé sont autant d'emplois demain pour notre pays. La philosophie de ce virage numérique est claire : d'abord permettre aux Français de devenir acteurs de leur santé en ayant la main sur leurs données de santé en lien, le cas échéant, avec leurs professionnels de santé, mais également stimuler la créativité et l'énergie des entrepreneurs qui feront de notre pays un leader de la e-santé en Europe et dans le monde.

C'est maintenant que ça se joue

Depuis plusieurs mois, nous travaillons main dans la main pour faire de la feuille de route nationale du numérique en santé l'occasion d'un sursaut collectif : déploiement

des services numériques socles indispensables, intensification de l'interopérabilité et de la sécurité des systèmes d'information en santé, développement d'une identité numérique de santé pour chaque Français, mise à jour et harmonisation du parc informatique des professionnels et des établissements de santé, accompagnement des entrepreneurs, formation des professionnels de santé, etc. Depuis trois ans, nous avançons ensemble plus rapidement que jamais auparavant. Aujourd'hui, nous sommes prêts pour ce virage numérique en santé en France.

La suite est entre les mains des Français

Le lancement de Mon espace santé donnera le ton des projets à venir. Après une expérimentation réussie dans trois départements pilotes – la Haute-Garonne, la Loire-Atlantique et la Somme – la plateforme a été généralisée à l'ensemble du territoire. Ce nouveau service numérique public offre tout un panel de fonctionnalités pour permettre à chacun d'être mieux soigné : stockage de bilans médicaux, de comptes-rendus, d'ordonnances, une messagerie sécurisée pour protéger les données de santé, et courant 2022, un catalogue d'applications numériques de prévention, de prise de rendez-vous, de télémédecine qui seront référencées par l'État. Mon espace santé a bénéficié de l'accompagnement de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) durant sa conception et celle-ci sera appelée à en contrôler la mise en œuvre. En outre, un réseau national d'acteurs engagés, professionnels ou bénévoles, accompagnera les personnes les plus éloignées du numérique pour que personne ne soit laissé de côté.

En parallèle, nous avons mis en œuvre un comité citoyens réunissant des personnes des quatre coins de la France. Cette expérience de démocratie sanitaire et participative appliquée aux enjeux du numérique est inédite. L'avis produit par ce comité nous donne une véritable feuille de route citoyenne pour piloter les évolutions à venir du service.

Aujourd'hui, nous, acteurs publics et élus, nous engageons à améliorer de façon continue Mon espace santé et à accompagner son déploiement auprès de tous les Français, pour faciliter leur quotidien et renforcer notre souveraineté numérique et sanitaire.

Nous, entreprises, nous engageons à développer des outils numériques innovants conformément aux règles édictées par les pouvoirs publics et à faire référencer nos outils dans cette plateforme.

Nous, professionnels et établissements de santé, dans la mesure de nos moyens, nous engageons à alimenter Mon espace santé et à en faire la pédagogie auprès de nos patients.

Nous, associations d'usagers de la santé, nous veillerons à la sécurité des données et nous contribuerons au respect de l'éthique de cette stratégie, à la transparence de son fonctionnement, ainsi qu'à l'accompagnement de tous les citoyens.

C'est maintenant à vous, citoyens, de vous en emparer !

Alors ensemble, nous ferons de Mon espace santé un pilier de l'avenir de notre système de santé à la française, éthique, citoyen et solidaire.

Dominique Pon, Responsable ministériel au numérique en santé; Laura Létourneau, Déléguée ministérielle au numérique en santé; Thomas Fatôme, Directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie; Jacques Lucas, Président de l'Agence du numérique en santé; Annie Prévot, Directrice de l'Agence du numérique en santé; Virginie Magnant, Directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie Gérard Raymond, Président de France Assos Santé; Pr Stéphane Oustric, Délégué général au numérique du Conseil national de l'Ordre des médecins; Carine Wolf-Thal, Présidente du Conseil national de l'ordre des pharmaciens; Patrick Chamboredon, Président du Conseil national de l'ordre des infirmiers; Isabelle Derrenderinger, Présidente du Conseil national de l'ordre des sages-femmes; Pascale Mathieu, Présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes; Éric Prou, Président du Conseil national de l'ordre des pédicures podologues; William Joubert, Président de l'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS); Jean-Paul Ortiz, Président de Confédération des syndicats médicaux français (CSMF); Philippe Vermesch, Président du Syndicat des médecins libéraux; Patrick Gasser, Président AvenirSpé; Pascal Gendry, Président AVEC Santé; Jean-Philippe Masson, Président de la Fédération Nationale des Médecins Radiologues (FNMR); François Blanchecotte, Président du Syndicat des biologistes; Lionel Barrant, Président des Biologistes médicaux; Philippe Besset, Président de la Fédération des syndicats des pharmaciens de France; Daniel Guillerm, Président de la Fédération Nationale des Infirmiers; Sébastien Guerard, Président de la Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs; Zaynab Riet, Déléguée générale de la Fédération Hospitalière de France; Lamine Gharbi, Président de la Fédération de l'hospitalisation privée; Antoine Perrin, Directeur général de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires; Dr Elisabeth Hubert, Ancienne ministre de la santé – Présidente de la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile; Alain Raoul, Président de Nexem; Arnaud Billy, Président de la Commission Santé de Numeum; Francis Mambrini, Président de la Fédération des éditeurs d'informatique médicale; Mostafa Lassik, Président de l'Association des Structures d'Informatique Hospitalières Publiques Autonomes; William Rolland, e-Health Manager Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales; Thibault Naline, France digitale health; François Lescure, Président Les entreprises de télémédecine; Dr Thomas Borel, Directeur des Affaires Scientifiques et RSE Les entreprises du médicament (Leem); Anne Maheust, Directrice Générale Interop'Santé; Julien Borowczyk, Député (Loire); Vice-président de la commission des Affaires sociales et Président du groupe d'étude Santé et numérique; Éric Bothorel, Député (Côte d'Armor), membre de la commission des Affaires économiques et de la commission des Affaires européennes; Fadila Khattabi, Députée (Côte d'Or), présidente de la commission des Affaires sociales; Thomas Mesnier, Député (Charente), rapporteur général de la commission des Affaires sociales et du budget de la Sécurité sociale; Stéphanie Rist, Députée (Loiret), membre de la commission des Affaires sociales et rapporteur de la proposition de loi pour l'amélioration du système de santé par la confiance et la simplification; Carole Poupon, présidente du Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux;